RÈGLEMENT DU JEU
« Enjoy your Summer- In-Shop »

Le présent règlement a été fait le 23 juillet 2021 et a été déposé et validé auprès de l'Etude des Huissiers de Justice Tapella & Nilles, 14-16, rue du Canal, L-4050 Esch- sur-Alzette. Ce règlement est accessible par internet à l'adresse www.tapella-nilles.lu. Une copie du présent règlement peut être adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, par courrier uniquement à la société organisatrice.

Art.1 La société à responsabilité limitée Kichechef exploitation s.à r.l. (« **Kichechef** », coordonnées en pied de page), inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B174000, établie et ayant son siège social à L-8308 CAPELLEN, 69, Parc d'Activités Capellen, représentée par son gérant actuellement en fonctions, organise le jeu « Enjoy your Summer » («**Jeu**»), valable du 26 juillet 2021 au 14 août 2021 inclus au Grand-Duché de Luxembourg.

Art.2 Le Jeu débutera le 26 juillet 2021 et se terminera le 14 août 2021. Toute personne intéressée (« **Joueur** ») à participer, est invitée à se rendre dans le magasin Kichechef pour y compléter un bulletin mis à disposition après être passé en caisse et avoir effectué un achat, avec ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail) puis à glisser le bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Chaque jour du lundi au samedi inclus, (sauf le dimanche) le Joueur ayant glissé son bulletin dans l'urne sera automatiquement sélectionné pour le tirage au sort du jour. Le joueur peut glisser par jour un seul bulletin dans l'urne. Le Joueur peut revenir chaque jour pour participer au jeu et ainsi être chaque fois sélectionné pour le tirage au sort du jour.
Le Joueur doit impérativement garder le reçu du ticket de caisse, il sera demandé comme preuve et pièce d'appui pour la validation et obtention du Cadeau.

La participation au Jeu consiste à :

1. Se rendre dans le magasin Kichechef,
2. Effectuer un achat et passer en caisse,
3. Remplir et introduire le bulletin dans l'urne,
4. Garder le reçu du ticket de caisse.

Le tirage au sort se tiendra chaque jour à la fermeture du magasin. Lors de chaque tirage au sort, un gagnant est désigné. Celui-ci sera prévenu par téléphone le lendemain du tirage au sort. Si le gagnant n'est pas joignable par téléphone (avant 16h le lendemain du tirage au sort qui l'aura désigné comme gagnant), une seconde personne sera tirée au sort et ainsi de suite.

Le Joueur « gagnant » remportera :

Lundi 26 juillet: CADEAU 1
FATBOY/HEADDEMOCK-DELUXE-SAND

Mardi 27 juillet: CADEAU 2
GAUTZ/SALERNO-HAENGEKORB

Mercredi 28juillet: CADEAU 3
Siège suspendu PALANGA-gris

Jeudi 29 juillet : CADEAU 4
FATBOY/HEADDEMOCK-DELUXE-TURQUOISE

Vendredi 30 juillet : CADEAU 5
GAUTZ/SALERNO-NEST-Royal oak

Samedi 31 juillet : CADEAU 6
Siège suspendu PALANGA-noir

Lundi 2 aout : CADEAU 7
FATBOY/HEADDEMOCK-SUPERB-DELUXE-MIST

Mardi 3 aout: CADEAU 8
GAUTZ/SALERNO-HAENGEKORB

Mercredi 4 aout : CADEAU 9
Siège suspendu PALANGA-gris

Jeudi 5 aout : CADEAU 10
FATBOY/HEADDEMOCK-DELUXE-TAUPE

Vendredi 6 aout: CADEAU 11
GAUTZ/SALERNO-NEST

Samedi 7 aout : CADEAU 12
Siège suspendu PALANGA noir

Lundi 9 aout: CADEAU 13
FATBOY/HEADDEMOCK-SUNBRELLA-SILVER

Mardi 10 aout: CADEAU 14
GAUTZ/SALERNO-HAENGEKORB

Mercredi 11 aout: CADEAU 15
Siège suspendu PALANGA gris

Jeudi 12 aout: CADEAU 16
FATBOY/HEADDEMOCK-SUPERB-DELUXE-THUNDER

Vendredi 13 aout: CADEAU 17
GAUTZ/SALERNO-NEST

Samedi 14 aout : CADEAU 18
Siège suspendu PALANGA-noir

Le Joueur « gagnant » accepte d'être filmé et pris en photo dans le cadre du Jeu et accepte que sa photo/ vidéo ainsi que son nom et prénom soient publiés par Kichechef (notamment sur sa page Facebook, son site www.kichechef.lu et sa page Youtube).

La description des lots est simplement indicative. Kichechef se réserve le droit d'y apporter des éléments complémentaires ou des modifications. Toutefois, chaque lot n'est exclusivement constitué que des éléments indiqués dans le présent Art.2.et aucun autre élément accessoire ou relatif.

Art.3 Peut participer au Jeu, toute personne physique majeure, à l'exception des membres du personnel de Kichechef ou des sociétés filiales de Kichechef et tout prestataire de services ou entreprise qui aura contribué de manière directe ou indirecte à la mise en place du Jeu. La participation au Jeu implique l'acceptation du présent règlement. A défaut, Kichechef se réserve le droit de (i) refuser la participation (ii) ne pas attribuer le lot et/ou de (iii) désinscrire un Joueur. Chaque Joueur ne peut gagner qu'un seul lot.

Art.4 Les lots ne pourront être ni monnayés, ni échangés par Kichechef, qui ne pourra être tenue responsable de tout incident/accident pouvant survenir du fait d'un lot ou de son utilisation. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par leur(s) propriétaire(s) respectif(s).

Art.5 Kichechef se réserve la possibilité de publier sous quelque forme que ce soit, le nom, la photographie, des images du Joueur et/ou les contenus transmis par le Joueur, gagnant ou non, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, sans aucune contrepartie financière. Le Joueur, en participant au Jeu, s'engage d'ores et déjà à ne pas s'opposer à l'utilisation de ces éléments ni à l'utilisation de son image et de ses droits de la personnalité aux fins mentionnées ci-dessus. Si un Joueur s'y oppose il doit le faire savoir au préalable, par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci-dessous.

Art.6 Du fait de leur participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs coordonnées/données personnelles comme suit, sans aucune compensation. Les Joueurs sont informés que leurs données à caractère personnel, enregistrées dans le cadre de ce Jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. L'absence ou le caractère incomplet de ces données fera obstacle à la participation au Jeu.

Au regard de la nouvelle règlementation européenne en matière de protection des données entrées en vigueur en date du 25 mai 2018 (GDPR), Kichechef vous informe qu'elle respecte votre vie privée et gère vos données personnelles très soigneusement. Nous nous engageons à ne collecter que vos données strictement nécessaires pour exécuter le contrat (nom, prénom, adresse, e-mail et numéro de téléphone). Afin de vous fournir un service de qualité, nous conserverons vos données pour pouvoir vous contacter pour la mise en œuvre des garanties du service après-vente et pour d'éventuelles actions de rappel de la part de nos fournisseurs. Nous n'allons jamais communiquer vos données à des tiers*. Vos données seront uniquement utilisées pour garantir l'exécution du (des) contrats. Une sécurisation informatique de nos réseaux informatiques et des bases de données est garantie. Vous avez le droit de modifier vos données à tout moment afin de les maintenir à jour. Vous pouvez exercer un droit à l'oubli de vos données. Pour toute question ou demande au sujet de la protection de vos données, nous vous prions de nous contacter par voie postale ou par e-mail à l'adresse : gdpr@kichechef.lu.

Il dispose également d'un droit de suppression, étant précisé que s'il l'exerce pendant la durée du Jeu, le Joueur sera réputé avoir renoncé à participer au Jeu et/ou recevoir son gain. De telles demandes doivent être faites par écrit auprès de Kichechef, à l'adresse indiquée à l'Art.1 en joignant une photocopie de la carte d'identité, contresignée par lui.

Art.7 Le Joueur est pleinement responsable tant du point de vue civil que pénal de tout contenu transmis à Kichechef. Il s'interdit de remettre par tous moyens à Kichechef, qui se réserve le droit de refuser et/ou détruire et/ou de ne pas diffuser, tout contenu illicite, illégal, contrefaisant, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, à la décence, et/ou portant atteinte et/ou étant susceptible de porter atteinte aux droits de tiers ou de Kichechef. Le Joueur s'engage à indemniser totalement Kichechef de tous frais et indemnités quelconques (en ce compris des honoraires d'avocats) mis à sa charge et résultant de plaintes et/ou actions initiées par des tiers, fondées sur la violation de leurs droits, par ou suite à la transmission à Kichechef du contenu litigieux par le Joueur.

Art.8 Kichechef ne pourra être tenue responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, indépendante de sa volonté, le concours devait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Elle se réserve également le droit de modifier le Jeu ou les dotations si les circonstances l'exigeaient. Dans ces cas, une modification du règlement serait faite auprès de l'Etude d'Huissier précitée et annoncée par tout moyen, notamment et sur le site internet de Kichechef.

Art.9 Le Joueur confirme qu'il conserve sous son entière responsabilité des doubles des contenus communiqués, lorsque cela est possible, et reconnaît que Kichechef ne supporte aucune responsabilité au titre de la perte éventuelle desdits contenus.

Art.10 Les photos, illustrations, et autres informations diffusées par Kichechef dans le cadre de ce Jeu sont la propriété exclusive de Kichechef ou ayant fait l'objet d'un droit d'utilisation spécifique et à ce titre ne peuvent-être copiées, reproduites, republiées, téléchargées, postées, transmises ou distribuées d'aucune manière que ce soit, sans l'autorisation expresse de Kichechef. Le Joueur accepte expressément par sa participation au Jeu et sans aucune contrepartie sous quelque forme que ce soit, le transfert des droits de propriété intellectuelle économiques et moraux relatifs aux contenus transmis par le Joueur à Kichechef dans le cadre de sa participation au Jeu, en ce inclus les droits de (ou de faire) reproduire, utiliser, représenter, adapter, modifier, transformer, copier, diffuser, distribuer, traduire, intégrer, exploiter, commercialiser, interdire, céder, détruire.

Art.11 Kichechef se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne en troublant ou susceptible d'en troubler le bon déroulement et de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aura tenté de le faire. D'une manière générale, la fraude ou la tentative de fraude, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, entraînera l'annulation de la participation au Jeu, étant précisé qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvres de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir le lot gagné. Kichechef se réserve également la possibilité de ne pas donner suite à des demandes, notamment frauduleuses ou manifestement abusives, qui pourraient lui être adressées.

Art.12 Le Jeu est réservé aux particuliers pour un usage strictement privé et le Joueur s'engage expressément à ne faire aucune utilisation commerciale ou professionnelle du Jeu, sans l'accord explicite et préalable de Kichechef. Kichechef ne pourra être tenue pour responsable en cas d'utilisation abusive du Jeu.

Art.13 Kichechef ne saurait être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison (i) de la véracité des informations données par le Joueur, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des conditions d'utilisation au regard des informations et moyens en sa possession.

Art.14 En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu pour quelque raison que ce soit, les demandes devront obligatoirement être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception à Kichechef à l'adresse indiquée ci-dessous.

Art.15 Le présent règlement est régi par la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre Kichechef et les Joueurs. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par Kichechef. Toute contestation devra être adressée par écrit à l'adresse indiquée à l'Art.1 et ne sera recevable que pendant un délai de quinze (15) jours après la proclamation des résultats du Jeu. Les tribunaux de la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, seront seuls compétents pour connaître de toute réclamation ou litige qui n'aurait pu être réglé(e) à l'amiable.